

Quand les sénateurs afghans demandent qu'on n'utilise plus « amitié » dans nos contrats avec les pays musulmans, par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 17 juillet 2013



A ce [propos](#), juste un rappel de cette récente anecdote afghane -en application du verset 28 de la sourate 3 etc – qui devrait faire honte aux parlementaires/collabos français, membres de « groupe d'amitié » franco-musulmans :

AFP / 02 octobre 2012 :

« Le Sénat afghan refuse qu'un traité avec la France comporte le mot amitié.

KABOUL (Afghanistan) – Le Sénat afghan, tout en validant mardi un traité de coopération et d'amitié avec la France, a suggéré à son exécutif de ne pas utiliser le mot amitié, la France n'étant pas un pays musulman, ont indiqué plusieurs sénateurs à l'AFP.

Le traité dit de coopération et d'amitié entre les deux pays, qui précise l'aide civile et militaire de Paris à Kaboul,

avait été signé le 27 janvier ... Il a été ratifié le 25 juillet par le Parlement français.

... le Sénat afghan... tout en donnant son accord, a suggéré au ministère des Affaires étrangères que la mention d'amitié entre les deux pays soit retirée de son titre.

Certains sénateurs ont expliqué que, d'après les principes de la charia, le mot « amitié » ne pouvait être utilisé avec des infidèles. Après le vote, le terme « amitié » a été remplacé par celui de « relation ».

Ce sont des principes islamiques.

Trois autres sénateurs ont donné des explications identiques à l'AFP. Plusieurs d'entre eux ont affirmé que des instances religieuses étaient à l'origine de cette mesure.

Les sénateurs ont recommandé que le mot « amitié » ne soit pas ou plus utilisé dans des traités avec des pays non-musulmans.

»

Philippe Jallade